

AFFAIRE N° 27

OBJET : Demande de dérogation au repos dominical présentée par la SACEM.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 7 janvier 1983, Monsieur le Commissaire de la République m'a saisi d'une demande de dérogation au repos dominical émanant de la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM).

Conformément aux dispositions du Code du Travail, cette autorisation requiert l'avis du Conseil Municipal. Elle vise pour la délégation régionale de St Denis (2 personnes concernées) à assurer un contact direct avec les entreprises de spectacles utilisant leur répertoire, ces dernières travaillant essentiellement en fin de semaine, pour un contrôle efficace de la perception des redevances de droit d'auteur.

Je vous demande votre avis sur l'opportunité d'accorder cette autorisation.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE

*

* *

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le20.01.83.....